

# Pour un bon déroulement des journées à l'accueil de loisirs :

## Les horaires :

Vous devez respecter les horaires d'accueil du centre de loisirs :

### Pour les vacances scolaires :

- Le matin : 07h30 à 09h15 - Le soir : 17h00 à 18h30

### Pour les mercredis scolaires :

La journée se découpe en 3 modules que vous pouvez réserver suivant vos besoins.

- Le matin : 07h30 à 09h15
- Avant repas : 11h30 à 12h15
- Après repas : 13h30 à 14h30
- Le soir : 17h00 à 18h30

## Repas et goûters :

Les repas sont livrés par un traiteur agréé et servi dans les restaurants scolaires des écoles. Nous proposons trois menus, un classique, un sans viande et un végétarien (sans viande et sans poisson). **Pensez à nous signaler tout changement de régime alimentaire.**

Nous prenons garde aux allergies alimentaires, elles doivent obligatoirement nous être indiquées sur la fiche sanitaire des enfants.

Les goûters de l'après-midi sont pris en charge par le centre et changent tous les jours.

## Pédagogie :

Pour tenir compte au mieux des besoins et des rythmes des enfants, ceux-ci sont répartis en groupes d'âges spécifiques.

Lorsque que votre enfant est en âge de changer de groupe, pensez à échanger avec les animateurs de votre enfant, afin que le changement se fasse dans des conditions optimales.

Le programme d'activités est adapté en fonction des groupes, est développé sur la base du projet pédagogique de l'établissement, lui-même en accord avec le projet éducatif de la structure. Les documents sont disponibles sur simple demande.



## Nous contacter

CSC Le Palabre  
6 Rue Albert Seibel  
07200 AUBENAS

04.75.35.28.73

secretariatej.csc@gmail.com

<https://csc-lepalabre.com>

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/lepalabre>

### Au CSC Le Palabre à Aubenas ,

Emma vous accueille :

#### Hors vacances scolaires :

- le mardi 09h00 à 12h00 14h00 à 18h00
- le mercredi 08h30 à 12h00 14h30 à 18h30
- le jeudi FERMÉ 14h00 à 18h00

#### Pendant les vacances scolaires :

- Du lundi au jeudi 08h30 à 12h00 15h00 à 18h30
- Le vendredi 08h30 à 12h00 FERMÉ

Nous sommes fermés les jours fériés.

# Règlement intérieur

## Accueils de loisirs Le Palabre

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions. En contrepartie, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ce règlement intérieur et de vous y conformer .

## Dossier d'inscription

Le centre socioculturel Le Palabre gère quatre centres de loisirs :

- Deux centres fixes à Aubenas et à Lavilledieu
- Deux centres de loisirs itinérants CCBA

Tous nos accueils collectifs de mineurs sont déclarés et agréés par la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Les centres de loisirs d'Aubenas et Lavilledieu accueillent les familles de toutes communes conventionnées.

Les centres de loisirs itinérants accueillent les enfants de la communauté de communes CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) ; ils s'installent dans une nouvelle école à chaque période de vacances.

### Nouvelles inscriptions et conditions

Pour qu'une inscription soit définitive, nous demandons à ce que le dossier d'inscription soit complet et régulièrement mis à jour.

#### Un dossier complet comporte les éléments suivants :

- Numéro de sécurité sociale auquel l'enfant est relié
- N° allocataire et attestation de quotient familial CAF ou MSA; ou à défaut, la dernière déclaration de revenus
- N° de téléphone (du responsable légal)
- Assurance responsabilité civile ou extra-scolaire
- Présentation du carnet de santé avec vaccinations à jour
- L'achat de l'adhésion familiale au CSC Le Palabre pour l'année en cours de 10€
- Chèque, espèces, chèques vacances ou chèques CESU du montant de la prestation.

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'employeur, merci d'avertir l'association par mail, par téléphone ou en laissant un mot au secrétariat.

Vous devez être joignable à tout moment lorsque nous accueillons votre enfant.

## Précisions :

### Assurances :

L'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire est obligatoire pour les enfants accueillis par le centre, elle doit être renouvelée tous les ans.

### Vaccinations :

Un carnet de santé à jour de l'enfant devra être fourni. En l'absence du carnet de santé, le médecin doit fournir un certificat médical indiquant que les vaccinations sont à jour. Dans le cas où l'enfant ne serait pas vacciné, le responsable légal devra fournir un certificat de contre-indication médical reconnue.

### Santé :

Il vous est demandé de remplir une *fiche sanitaire*. Cette fiche nous permet de connaître les spécificités médicales de chaque enfant et est destinée aux animateurs en charge des groupes.

En cas de prescription médicale spécifique, il est impératif de nous remettre une attestation du médecin traitant mentionnant le traitement à suivre et les mesures d'urgence à prendre, ainsi qu'un PAI si nécessaire (Projet d'Accueil Individuel). **Sans ordonnance, nous n'administrerons aucun médicament à l'enfant.**

L'inscription à une activité autorise le responsable du centre de loisirs à prendre toutes mesures justifiées par l'état de l'enfant. (SAMU...etc.)

### Accueil des enfants à besoins spécifiques :

Parce que chaque individu est différent et que l'accueil en collectif n'est pas évident pour tous, nous nous réservons la possibilité d'organiser l'accueil des enfants en fonction de leurs besoins.

Nous avons à cœur de comprendre et respecter au maximum les besoins de chaque enfant accueillis au sein de nos accueils de loisirs.

Pour les enfants porteurs de handicap un rdv aura lieu en amont de la première inscription afin de faire connaissance et d'organiser un accueil adapté.

Les animateurs ne pourront être tenus responsables des objets personnels amenés au centre de loisirs. Évitez les objets de valeurs.

## Adhésion

L'adhésion au centre socioculturel le Palabre est obligatoire dès lors que votre enfant, ou vous-même, participez à une activité du Centre SocioCulturel, à savoir :

Les centres de loisirs, l'accompagnement à la scolarité, la ludothèque, l'animation collective famille, le réseau d'échanges réciproques de savoirs... Elle est valable un an, du 1er Juillet au 30 Juin de chaque année. Elle coûte dix euros par famille, trois euros pour une adhésion individuelle.

### Les inscriptions aux activités :

Ce n'est qu'une fois le dossier complété que vous pourrez réserver vos places pour les activités proposées par les accueils de loisirs.

Les dates d'inscriptions pour chaque période suivent un calendrier disponible sur le site internet ou dans la plaquette annuelle du CSC le Palabre.

**Les inscriptions se font sur place ou directement sur le site du Portail Famille. (pas de téléphone ou mail)**

Elles se font en fonction des places disponibles et doivent **être réglées à la réservation ou au plus tard une semaine avant le début de la période si vous faites une réservation à distance.**

Le tarif est établi en fonction de votre quotient familial. Si vous avez des difficultés passagères n'hésitez pas à prendre rendez-vous par téléphone ou mail afin que nous puissions trouver ensemble une solution. En cas de non paiement Le Palabre pourra effectuer un prélèvement sur vos prestations familiales.

### Annulation :

- Pour les vacances scolaires : jusqu'à une semaine avant le premier jour des vacances

- Pour les mercredis scolaires : les annulations possibles jusqu'à une semaine avant le mercredi à annuler, passé ce délai aucune annulation n'est possible.

### Absences :

En cas d'absence non justifiée, la journée est due au centre de loisirs, **les aides potentielles vous sont refacturées.** En cas d'absence pour causes médicales, merci de nous faire parvenir un certificat médical, au maximum 48h après le jour manqué, pour bénéficier d'un avoir.